



103-73 Trans Canada Highway (Sam's Corner)  
 Cornwall (Î.-P.-É) C0A 1H8  
 cornwall@cooperators.ca  
 Téléphone : (902) 894-5500  
 Télécopieur : (902) 628-4468

**ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR CENTRES DE GARDE  
 PROTECTION 2017-2018**

**DOIT être retourné à l'ADPE le 31 octobre au plus tard, sinon des frais de retard seront applicables\* \* Veuillez adresser un chèque ou un mandat payable à ADPE, Boîte postale 223, Charlottetown, PE, C1A 7K4**

**\*Prenez note que vous devez être un Centre de la Petite Enfance avec une licence valide et que la directrice doit être membre de l'Association pour le Développement de la Petite Enfance.**

**Nom et adresse du centre**

-----  
 -----  
 -----  
 -----

Numéro de permis du centre : n° \_\_\_\_\_ (5 caractères)

Désirez-vous assurer plus d'un Centre? Oui  Non  Si oui, s'il-vous-plaît indiquez quel(s) centre(s). Un formulaire par Centre est requis et un surplus de frais d'administration sera chargé qu'une seule fois. Choisissez le montant de frais d'administration qui s'applique dans la section appropriée.

REMARQUE : « Supplémentaire » désigne 1 propriétaire souscrivant à une assurance pour plus d'1 centre

- 1. \_\_\_\_\_ Numéro de permis du centre \_\_\_\_\_
- 2. \_\_\_\_\_ Numéro de permis du centre \_\_\_\_\_
- 3. \_\_\_\_\_ Numéro de permis du centre \_\_\_\_\_

Plan de paiement? Oui  Non  **1er versement est dû le 31 Octobre 2014 et doit inclure des frais d'administration de 100 \$.** Les chèques postdatés pour les dates supplémentaires doit également être inclus, les dates sont les suivantes: 1 Jan. 2016, 1 Avr. 2016 et 1 Juil. 2016.

<b>PROTECTION MINIMALE OBLIGATOIRE:</b>	<b>Prime annuelle</b>	<b>Appliquer Oui/Non</b>
<b>Responsabilité 2 millions de dollars :</b> Jusqu'à 30 enfants <b>plus de 30 enfants, 5,00 \$ par enfant</b> _____ × 5,00 \$  <b>Remarque : Si votre centre compte plus de 30 enfants, le centre doit souscrire à une assurance couvrant le même nombre d'enfants tel qu'indiqué sur votre permis.</b>	300 \$  150 \$/centre supplémentaire  \$	<b>Obligatoire</b>
<b>Prime supplémentaire pour responsabilité augmentée :</b> 3 millions de dollars (100 \$/an) (50 \$/centre supplémentaire) 4 millions de dollars (175 \$/an) (90 \$/centre supplémentaire) 5 millions de dollars (250 \$/an) (125 \$/centre supplémentaire)	_____ \$	<b>Oui / Non</b>

<b>Auto, pas en propriété:</b> Limite de 1 million de dollars	inclue	inclue
<b>Responsabilité civile des locataires:</b> Limite de 1 million de dollars	inclue	inclue
<b>PROTECTION OPTIONNEL :</b>		
<b>Accident dans un établissement de services de garde :</b> Frais fixes annuels de 15 \$	___ \$	Oui / Non
<b>Couverture contre la criminalité :</b> 10 \$/centre	___ \$	Oui / Non
<b>Congédiement injustifié d'un employé ou d'un bénévole :</b> 25 \$ par installation	___ \$	Oui / Non
<b>Refoulement des égouts :</b> Contenu seulement : 50 \$ par emplacement	___ \$	Oui / Non
<b>Assurance mobilière :</b> <b>(Perte d'exploitation et prolongation - perte d'exploitation en cas de pandémie - inclus)</b> Remplacement de 5 000 \$ - 85 \$/année Remplacement de 10 000 \$ - 100 \$/année Remplacement de 15 000 \$ - 115 \$/année Remplacement de 20 000 \$ - 130 \$/année Remplacement de 25 000 \$ - 145 \$/année Remplacement de 30 000 \$ - 160 \$/année Remplacement de 40 000 \$ - 190 \$/année Remplacement de 50 000 \$ - 220 \$/année Remplacement de 60 000 \$ - 250 \$/année 60 000 \$ et plus – contactez The Co-operators 894-5500 ou 1-866-922-2667	___ \$	Oui / Non
<b>Tremblement de terre :</b> 25 \$ par installation	___ \$	Oui / Non
<b>Inondation :</b> 25 \$ par installation	___ \$	Oui / Non
<b>Assurance bâtiment :</b> Contacter les co-opérateurs pour un devis (902)894-5500  <b>Les couvertures bâtiment disponibles comprennent :</b> _____ \$ <b>Oui / Non</b> (Règlements du bâtiment : 10 % de la limite du bâtiment incluse avec l'assurance bâtiment) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bris de chaudière et équipement</li> <li>• Refoulement d'égout</li> </ul>		
<b>PROTECTION nécessitant des précisions additionnelles et l'approbation si appliquant pour la première fois</b>		
<b>Responsabilité en cas d'abus, de harcèlement :</b> REMARQUE : Le centre doit souscrire à une assurance couvrant le même nombre d'enfants tel qu'indiqué sur votre permis. ___ @ 7 \$ par enfant Note: Les questionnaires au sujet des abus doivent être soumis (et approuvés) avant que les paiements soient versés.	___ \$	Oui / Non
<b>Responsabilité – Administrateurs et dirigeants;</b>		Oui / Non

<b>centre sans but lucratif :</b> Responsabilité de 1 000 000 \$ - 30 \$/directeur Responsabilité de 2 000 000 \$ - 50 \$/directeur  <b>Responsabilité – Administrateurs et dirigeants;</b> <b>centre commercial :</b> Responsabilité de 1 000 000 \$ - 50 \$/directeur Responsabilité de 2 000 000 \$ - 75 \$/directeur  <b>Note :</b> Les questionnaires A&D doivent être soumis (et approuvés avant que les paiements soient versés.). Veuillez noter les informations supplémentaires exigées. La liste des documents exigés se trouve au début du questionnaire.	____ \$	
<b>PRIME TOTALE</b>	____ \$	
<b>Frais d'administration ECDA :</b> 1 Centre seulement 2 Centres ou plus	<b>100\$</b> <b>180\$</b>	
<b>Frais de plan de paiement (si vous utilisez plan de paiement)</b>	____ \$	<b>Oui / Non</b>
<b>Adhésion FCSGE : (Facultatif)</b>	<b>25\$</b>	<b>Oui / Non</b>
<b>Frais de retard: Applicable après le 30 Octobre</b>	<b>20\$</b>	<b>Oui / Non</b>
<b>PRIME TOTALE + FRAIS = TOTAL</b>	____ \$	

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR UNE COPIE DU PERMIS D'EXPLOITATION DE VOTRE CENTRE. VEUILLEZ INCLURE UNE LISTE DES ACTIVITÉS AUXQUELLES PARTICIPE VOTRE CENTRE CHAQUE ANNÉE (p. ex. : soirée pyjama, patin, nage, etc.)